
1 Introduction

2 Analyse des dangers : zinc70380biomerieux

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)

2.5.2 oxyde de zinc

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit zinc70380biomerieux
-------	---

Company	bioMérieux Benelux s.a.
---------	-------------------------

Date	2026-07-06
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **zinc70380biomerieux**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : zinc70380biomerieux

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **zinc70380biomerieux**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	bioMérieux Benelux s.a.
État physique	solide
Forme	poudre
pH	Non disponible
Usage	Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Date FDS	2024-02-12

La FDS date du 2024-02-12. Elle a donc 2 an(s).

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Attention

Pictogrammes (SGH) :



Danger pour l'environnement

Mentions de danger :

- **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- **P260** Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

- **P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- **P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Transport :

- ADR : 9
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible
- IMDG : 9
- IATA : 9
- UN : UN3077

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

eyes : Ne pas se frotter les yeux. Laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les enlever autant que possible. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

ingestion : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. Consulter un médecin en cas de symptômes.

inhalation : Sortir immédiatement à l'air libre. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé)

Identification

- N° CAS : 7440-66-6
- N° EINECS : 231-175-3

Concentration :from 90.0 to 100.0

Dangers :

- **H250** S'enflamme spontanément au contact de l'air.
- **H260** Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
- **H302** Nocif en cas d'ingestion.
- **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Juillet 2020 **Fiche n°75 - Zinc et composés minéraux** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Zinc et composés minéraux » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. **En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLEP Mesurage

Incendie - Explosion [2, 5, 7]

Pathologie - Toxicologie

Réglementation

Recommandations

2.5.2 oxyde de zinc

Identification

- N° CAS : 1314-13-2
- N° EINECS : 215-222-5

Concentration :from 5.0 to 10.0

Dangers :

- **H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (mg/m ³) : 2.0 - VLE-15min (mg/m ³) : 10.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Juillet 2020 **Fiche n°75 - Zinc et composés minéraux** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Zinc et composés minéraux » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. **En savoir plus**

Généralités

Caractéristiques

VLE PMesurage

Incendie - Explosion [2, 5, 7]

Pathologie - Toxicologie

Réglementation

Recommandations

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants de protection Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Aucun détail supplémentaire (épaisseur, temps de perçage, etc.) est fourni.
Yeux	Protection des yeux / du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. La présence d'un rince-œil est recommandée. Le texte ne précise pas le type de lunettes (matériau, type de verre, etc.) ni les exigences de protection faciale supplémentaire.
Peau	Gants de protection Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Aucun détail supplémentaire (épaisseur, temps de perçage, etc.) est fourni.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Aucun détail sur le type de masque (ex. filtre à particules, à gaz, respirateur autonome, etc.) n'est fourni.

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Corps	Vêtements de protection / combinaisons Porter un vêtement de protection approprié. Le document ne précise pas le type de vêtement (combinaison, gilet, etc.), le matériau, la résistance ou les exigences de protection.

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. - Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. - Éviter toute exposition prolongée. - Porter un équipement de protection approprié. - Éviter le rejet dans l'environnement. - Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. - Stocker dans un endroit bien ventilé. - Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Dispositif médical de diagnostic in vitro.